

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE  
SOCIAL ET ECONOMIQUE  
DU 23 NOVEMBRE 2018**

**Destinataires :**

Direction : Loïc RICHARD

Membres titulaires : Anne-Claude BAGNOLINI (secrétaire), Ali KHIDER (trésorier),  
Stéphane SCHNEIDER

Membres suppléants : Patricia ACKERMANN, Marie-Paule DAUPEYROUX, Fabienne KOEHL,  
Dahbia THIEL

Représentant syndical : François SCHELLINGER

Secteurs Aléos : Secteur Intervention Sociale, Secteur Initiatives/Emploi  
Secteur Santé Pôle Patrimoine et Sécurité - Siège

Résidences Aléos : Albert Schweitzer, Les Capucines, Les Cigognes, l'Ecluse,  
Gambetta, Le Ginkgo, Les Iris, La Regio, Le Rhône, Le Touring  
Le Vieil Armand, Vauban, Les Romains, La Rochelle

---

**Présents** : Patricia ACKERMANN, Anne-Claude BAGNOLINI, Marie-Paule  
DAUPEYROUX, Fabienne KOEHL, François SCHELLINGER,  
Stéphane SCHNEIDER, Dahbia THIEL

**Absent et excusé** : Ali KHIDER

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Installation du Comité Social et Economique
- 2) Election du Secrétaire et du Trésorier
- 3) Divers

Monsieur Loïc RICHARD souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Comité Social et Economique, C.S.E.. Puis, il ouvre la séance et énonce l'ordre du jour :

## 1) Installation du Comité Social et Economique

Monsieur Loïc RICHARD expose la nouvelle organisation du C.S.E. et le fonctionnement éventuel d'une future commission SSCT. Il rappelle que les prérogatives du C.S.E. sont régies par la loi. Il propose que les membres du C.S.E. suivent rapidement une formation. Monsieur François SCHELLINGER se renseigne sur les possibilités offertes par la CFTC.

## 2) Election du Secrétaire et du Trésorier

Les membres du C.S.E. élisent à l'unanimité en qualité de :

- Trésorier : Ali KHIDER
- Secrétaire : Anne-Claude BAGNOLINI.

Monsieur Loïc RICHARD propose que les réunions du C.S.E. se tiennent en présence des membres titulaires et des membres suppléants. Il s'agit en quelque sorte d'un contrat qui lie chacun et qui permet à chaque membre d'apporter sa contribution à la vie de l'association.

Le premier objectif est d'établir un règlement intérieur avec l'intégration des prérogatives de la Commission SSCT – Santé Sécurité et Conditions de Travail - et l'établissement de la périodicité des réunions des différentes instances...

Madame ACKERMANN, Monsieur SCHELLINGER et Monsieur SCHNEIDER souhaiteraient garder le fonctionnement actuel avec une commission SSCT relativement autonome. Monsieur RICHARD est d'accord sur le principe. Il faudra intégrer cela dans le règlement intérieur, tout en restant conforme à la loi.

Les réunions du C.S.E. permettent de communiquer des décisions concernant la vie de l'association, d'en discuter et de faire des propositions. Elles permettent également au Directeur de présenter une fois par an la BDES – Base de Données Economique et Sociale et de recueillir l'avis des représentants du personnel sur la bonne marche de l'association ;

## 3) Divers

3.1. Arrivée le 7 janvier 2019 d'une nouvelle salariée, responsable du développement de l'immobilier solidaire, qui soutiendra la MOI et l'AIVS. Madame Dorothee LEGRAIN était jusqu'à présent directrice de l'habitat sur la MZA.

3.2. Aléos a remporté un appel à projet dans le cadre de la politique du Logement D'abord en proposant une réponse partenariale avec 5 associations (Aléos, ALSA, SURSO, SILONE, ACCES).

Ce partenariat favorisera l'émergence de projets communs comme par exemple le traitement des punaises de lit, la création de fonds mutualisés pour les dégradations dans les logements, etc... Cet appel à projet démontre une dynamique collective volontariste de la part des 5 associations.

3.3. Stéphane SCHNEIDER aimerait que l'on statue sur la subvention allouée par le C.S.E. pour les licences sportives des salariés qui en font la demande pour leurs enfants.  
En 2017, le montant de cette subvention était de 85 € sur présentation de la facture (30 € pour la licence et 55 € pour les activités « Jeunesse et Sport ». Doit-on donner 70 € par enfant, sans tenir compte du label « jeunesse et sport » pour toutes activités culturelles ou sportives et jusqu'à 18 ans ?

Cette proposition est adoptée.

3.4. Concernant le chèque « rentrée scolaire », il s'agit de décider sur quels critères d'âge le donne-t-on ? Les apprentis peuvent-ils le toucher bien qu'ils soient rémunérés pour leur apprentissage ? Doit-on tenir compte des cas particuliers, du fait que l'enfant vive chez les parents ou non ? Doit-on mettre une limite d'âge ou donne-t-on le chèque à tous, à partir du moment où ils fournissent un certificat de scolarité ?

Les membres du C.S.E. décident d'accorder les chèques « rentrée scolaires » à ceux qui fournissent un certificat de scolarité.

3.5. Sortie C.S.E. :

Pour le moment, on décompte 70 réponses des salariés et 5 réponses des retraités.  
Remise de chèques cadeau à l'arrivée au Paradis des sources, de badges pour le menu ainsi qu'un ticket boisson.

Rendez-vous à 11 heures pour les membres du C.S.E.

Prochaine réunion du C.S.E. le 25 janvier 2019 à 8 heures.

La Secrétaire de Séance  
Anne-Claude BAGNOLINI



Le Président du C.S.E.  
Loïc RICHARD



